

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/120

2 décembre 1999

(99-5328)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

## SIERRA LEONE

### Déclaration de M. Mike Lamin Ministre du commerce et de l'industrie

J'ai le plaisir de vous saluer de la part de M. Alhaji Ahmed Tejan Kabbah, du gouvernement et du peuple de la Sierra Leone. Je profite également de l'occasion qui m'est donnée de remercier le gouvernement et le peuple des États-Unis pour leur hospitalité. Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à l'OMC, à la CNUCED, à l'OUA/AEC et aux autres institutions internationales pour le travail qu'ils ont accompli et pour le temps qu'ils ont consacré à la préparation de cette Conférence. Je remercie tout particulièrement les pays donateurs qui, grâce à leur soutien financier, ont facilité la participation de ma délégation.

Le 29 novembre, la délégation de la Sierra Leone a assisté à un symposium technique sur les initiatives actuellement organisées ou proposées par les États-Unis, au cours duquel ont été examinées un certain nombre de questions liées à la facilitation des échanges et au soutien de l'Afrique. Nous félicitons tout spécialement le Président Clinton pour les efforts qu'il a déployés afin de faire adopter par le Congrès des mesures destinées à promouvoir les échanges avec l'Afrique. Ces initiatives montrent combien la question des liens commerciaux est prise au sérieux. C'est la reconnaissance de l'importance croissante de l'Afrique dans le commerce mondial.

Ma délégation a été invitée, parmi d'autres, à participer à la Semaine de Genève organisée à l'intention des Membres et des observateurs de l'OMC n'ayant pas de représentation à Genève. Nous avons eu l'occasion d'y entendre un certain nombre d'intervenants-clés. Nous avons également reçu de l'Ambassadeur Ali Mchumo, Président du Conseil général de l'OMC, des informations sur l'état d'avancement du processus préparatoire et sur les priorités établies.

Cette réunion nous a été des plus précieuses. Elle nous a permis d'être correctement informés et de faire connaître nos vues sur des questions importantes, ce qui est nécessaire si nous devons nous engager à respecter les résultats des négociations en cours et à venir. Ces processus, qui visent à intégrer les pays les moins avancés, petits et vulnérables, devraient se poursuivre. Il est réconfortant de constater que notre Organisation est pilotée par ses Membres, qu'elle repose sur des règles et que le consensus y est de la plus haute importance. Permettez-moi d'exprimer la gratitude de mon pays à M. Moore, le Directeur général, pour cette initiative. Je veux croire que nous sommes tous venus ici mieux préparés à participer aux délibérations.

La Semaine de Genève nous a sensibilisés au besoin d'avoir une représentation matérielle à Genève; la participation fréquente à des séminaires ne saurait s'y substituer. D'ailleurs, ces séminaires peuvent être très coûteux. Aussi attendons-nous avec intérêt la conclusion rapide des arrangements pris dans le cadre du projet de Maison universelle présenté par le gouvernement suisse, que nous remercions de son initiative.

Je suis honoré et ravi de participer à cette Conférence. Après huit années de guerre, le gouvernement du Président Ahmed Tejan Kabbah a conclu en juillet un accord de paix avec les forces

opposées. Le processus de mise en œuvre a été lent, principalement en raison du manque de ressources et faute d'une bonne intelligence des questions en jeu. Pourtant, toutes les parties ont beaucoup fait pour se conformer à l'accord et en appuyer la mise en œuvre. Permettez-moi encore de remercier ici tous ceux qui nous ont aidé à instaurer la paix et la sécurité en Sierra Leone. En tant que peuple et que nation, nous voulons oublier ce sombre épisode de notre histoire et progresser, dans un esprit de réconciliation, sur la voie de la démocratie et de la transparence, dans le souci d'une saine conduite des affaires publiques. Le gouvernement apporte actuellement la preuve de son attachement à un mode de gestion des affaires publiques englobant tous les domaines, grâce à divers efforts et programmes, notamment la réforme de la fonction publique, l'octroi de droits à la société civile, l'institutionnalisation de la lutte contre la corruption, la décentralisation du pouvoir et la responsabilisation des administrations locales.

La conclusion du Cycle d'Uruguay est considérée comme un événement majeur pour l'expansion d'un système commercial international fondé sur des règles et pour la création d'un environnement commercial plus sûr. Les avis divergent quant aux avantages procurés par l'OMC depuis sa création. Les imperfections ne manquent pas; certains Accords appellent un réexamen. Certains pays, dont la Sierra Leone, ont exprimé des inquiétudes qu'il convient d'examiner et d'apaiser. Pour avoir participé au processus préparatoire, nous savons que déjà certaines de ces préoccupations ont été prises en compte. Je voudrais seulement en faire ressortir quelques-unes pour dégager le point de vue de mon pays.

Les Accords du Cycle d'Uruguay prévoient un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et, en particulier, des moins avancés d'entre eux. Or, la plupart, nous n'avons pas encore pu tirer parti de ces dispositions, et cela parce que certaines sont mal définies et font l'objet d'interprétations diverses. C'est le cas de l'article 15 et des dispositions ayant trait à des solutions constructives. Il en va de même pour les articles XII et XVIII b) du GATT de 1994, dans lesquels il est question de restrictions quantitatives appliquées à des fins de balance des paiements. Aussi demandons-nous le renforcement des clauses se rapportant au traitement spécial et différencié, ainsi que l'adoption de définitions et de lignes directrices précises quant à la façon de mettre ces dispositions en œuvre. On pourrait en dire autant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, dans le cadre duquel nous demandons la prorogation des périodes de transition et des mesures visant à garantir les transferts de technologie, y compris l'ajout de dispositions relatives à la protection des connaissances traditionnelles et autochtones.

Au fil des années, les échecs de la politique agricole ont affaibli notre base de production et réduits notre aptitude à l'autosuffisance alimentaire. Huit années de guerre n'ont pas arrangé les choses. Notre économie est avant tout agricole, 70 pour cent de la population étant employée dans ce secteur. Nous avons donc été sérieusement touchés par l'Accord sur l'agriculture. En premier lieu, nous sommes censés réduire notre soutien interne à ce secteur. En tant qu'importateur net de produits alimentaires, nous avons pâti de l'augmentation des prix de ces produits, qui a alourdi notre facture alimentaire. Par ailleurs, cet accord est fondé sur la règle de l'avantage comparatif dans le domaine de la production agricole. Or, le manque de devises va inévitablement réduire notre capacité d'importation. Ainsi, à moins que la production agricole n'augmente localement grâce à des mesures nécessaires de soutien des exploitations, nous serons confrontés à de graves pénuries alimentaires qui pourraient bien avoir d'inquiétantes répercussions sociales. La libéralisation de l'agriculture ne devrait donc pas être poussée aux dépens de la sécurité alimentaire et de la protection du revenu des populations défavorisées de nos campagnes. Nous attendons avec intérêt la fourniture de l'assistance technique prévue dans la Déclaration ministérielle de Marrakech.

L'un des principaux problèmes découlant du Cycle d'Uruguay a trait aux prescriptions en matière de notification et d'examen. Il existe près de 175 prescriptions en matière de notification, dont certaines impliquent l'adoption de nouvelles lois. Incontestablement, les notifications et les examens accroîtront la transparence du système et faciliteront la surveillance du processus complexe de mise en œuvre; il n'empêche qu'ils constituent une charge pour nous.

L'introduction de nouvelles questions, alors même que nous ne nous sommes pas encore adaptés aux Accords existants, y compris ceux qui s'inscrivent dans le programme incorporé de l'OMC, posera de sérieux problèmes aux autorités juridiques et réglementaires et ralentira notre intégration dans le système. La plupart de nos pays n'ont pas encore promulgué les lois nécessaires pour assurer le respect des engagements pris en matière de notification et des autres obligations découlant du Cycle d'Uruguay. Nous avons besoin d'aide pour accroître notre capacité à respecter les prescriptions de l'OMC.

La disparition progressive des préférences commerciales et du traitement spécial accordés à nos pays est maintenant inévitable, pour difficile que soit la situation. L'érosion des préférences dont nous bénéficions a conduit à la réduction des recettes d'exportation, à la diminution des possibilités d'investissement et à la création de problèmes de balance des paiements. Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane ont augmenté de telle manière qu'elles affectent les produits pour lesquels nous avons un avantage comparatif. Les pays développés n'ont pas ouvert leurs marchés à nos produits concurrentiels ni aux secteurs dans lesquels nous aurions pu rivaliser avec eux, alors qu'on faisait pression sur nous pour que nous ouvrons les nôtres. De plus, au fur et à mesure que la concurrence se fait plus vive, des normes et des règles internationales rigoureuses sont établies dans des domaines où les pays développés souhaitent, sans nous, conserver leur avance.

Ma délégation demande instamment l'instauration d'une plus grande cohérence entre les institutions multilatérales sur les questions générales liées au commerce, y compris les problèmes du financement et de la dette. S'agissant des ADPIC, nous sommes favorables à une coopération et à une assistance technique plus importantes et significatives, qui tiennent compte des principes d'habilitation et de propriété. Nous sommes également favorables au retrait de l'article 27 3) b), selon lequel les micro-organismes et les procédés microbiologiques doivent être obligatoirement brevetés. Cette disposition enfreint les principes et lois fondamentaux de la plupart de nos pays. Les procédés microbiologiques devraient être exclus de la brevetabilité, à l'instar des procédés essentiellement biologiques.

Nous reconnaissons qu'en signant la Déclaration de Singapour en 1996 nous nous engageons sur la question des normes fondamentales du travail qui fait maintenant l'objet d'un débat pour savoir s'il convient ou non de l'examiner. Nous prenons note des nombreuses appréhensions formulées quant aux véritables motivations qui sous-tendent ce débat. Nous estimons que cette question est importante pour nous tous. Notre souci, en tout état de cause, est qu'en fin de compte les règles protègent nos intérêts respectifs. Elles devraient en particulier assurer une cohésion de nature à promouvoir l'amélioration de nos conditions de vie.

Tout en tenant leurs promesses de prospérité, les deux forces que sont la mondialisation et la libéralisation ont marginalisé un grand nombre de nos pays, qui continuent à ployer sous un fardeau complexe de problèmes politiques et ethniques, et de facteurs de dissension. Le gouvernement de la Sierra Leone ne ménage aucun effort pour venir à bout de certaines des injustices du système libéralisé et pour mettre en œuvre des mesures visant à favoriser la paix et la sécurité, la croissance économique et une meilleure qualité de vie pour notre peuple. Nous nous efforçons de mettre en valeur nos ressources humaines et de renforcer nos institutions pour promouvoir l'investissement, notre objectif étant d'accroître les flux d'investissements et d'assurer une formation dans les domaines du développement industriel et des services.

Nos efforts portent essentiellement sur la reconstruction des infrastructures - routes, moyens de transport et de communication et services - sérieusement endommagées par des années de guerre. Des efforts sont également faits pour rationaliser notre système éducatif et notre système de prestations médicales au profit de la population. Les mesures déjà engagées devraient faciliter notre développement.

---